

LES MARINES

WWW.LESMARINES.ORG

NOTE D'INFORMATION

Nous arrivons au terme de l'année 2010, nous vous transmettons quelques informations sur notre Résidence.

LE GARDIENNAGE

La société Réactiv' Sécurité a terminé ses prestations fin septembre.

La société TIMBER Sécurité lui a succédé dès le 1^{er} octobre 2010. Néanmoins, cette Société n'ayant pas voulu mettre en place le matériel nécessaire au bon déroulement de sa prestation autrement qu'à nos frais, nous avons été contraints de mettre un terme à sa période d'essai fin octobre.

Depuis le 1^{er} novembre 2010, c'est donc la Société PAF Sécurité qui assure la sécurité dans notre Résidence.

Pour le moment, cette Entreprise semble donner entière satisfaction tant par la qualité du personnel détaché que par la qualité de ses rapports. Ces derniers sont clairs, détaillés et signalent systématiquement toutes les anomalies rencontrées durant la nuit.

Wait and see..... !

LES TRAVAUX

Les travaux prévus dans notre précédent rapport ont été réalisés.

Il semblerait que seule, maintenant, la fourniture des visiophones et des passes soit en attente de réception de toutes les commandes auprès du Cabinet IMMOBILIA.

LES ESCALIERS DE SECOURS

Comme prévu, les travaux de remise en état des escaliers de secours débuteront après les fêtes de fin d'année, en seconde quinzaine de janvier, et seront réalisés par la Société LEROY.

LE PARKING

Nous souhaitons rappeler aux Copropriétaires que les parties communes situées dans le parking ne peuvent être considérées comme des déchèteries et que les encombrants ne relèvent pas des tâches de nos gardiens.

Il a été trouvé dernièrement un ballon d'eau déposé dans le parking et il est fréquent, chaque week-end, de trouver quantité d'objets « déposés » ici et là.

Nous vous rappelons que les dates des passages des services de la Mairie, relatives à l'enlèvement des encombrants, peuvent être obtenues sur simple appel aux dits services.

Merci de la compréhension de chacun et du respect des autres.

LA RESIDENCE DANS LE DETAIL

Certains copropriétaires souhaitent qu'il soit rappelé à chacun qu'il est interdit de fumer dans toutes les parties communes : ascenseurs, escaliers, caves, etc...

Les Membres du Conseil Syndical se sont mis à la disposition des habitants de la Résidence sous la forme de « La semaine des rencontres ».

Très peu de rendez-vous ont été pris (6 au total).

En ce qui concerne la procédure qui nous oppose à nos voisins, il a été désigné par le Tribunal un géomètre expert.

Les frais sont à la charge du « Demandeur », nos voisins.

L'affaire est rappelée en audience de mise en état le 26 janvier prochain.

Suivant les conclusions de l'expert, les parties pourront à nouveau conclure, ce qui veut dire que le jugement n'interviendra pas avant plusieurs semaines ou plusieurs mois.

Il est rappelé à chaque résident que la réception des chaînes de la TNT est obtenue sous condition de la mise en place d'un décodeur TNT gratuit, lequel boîtier est obtenu après dépôt d'une simple caution auprès d'un revendeur Numéricâble.

Il sera prochainement demandé à Numéricâble la vérification de l'ensemble des connexions sur toutes les colonnes techniques des bâtiments de la Résidence.

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présentons tous nos vœux de santé et de prospérité pour vous, vos familles et vos proches.

*Pour le Conseil Syndical,
D. ROLLET*